

C.C.A.S.

Multi –accueil,
4 rue Pasteur 90300 Valdoie

03.84.26.43.78

Mail : creche-mairievaldoie@orange.fr

fkoel@mairievaldoie.com

salber@mairievaldoie.com



PROJET SOCIAL

L'ILE AUX KOALAS

Gestionnaire :

C.C.A.S
Mairie de Valdoie
Place Larger
90 300 VALDOIE
03 84 57 64 6

Parce que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes qui formeront la société de demain, il est essentiel d'offrir aux plus jeunes d'entre nous les meilleures conditions pour grandir et s'épanouir.

Etude des besoins :

Proche des frontières suisse et allemande, VALDOIE, située au nord de la Franche-Comté, avec 5211 habitants (recensement 2008), est la **3ème ville du Territoire de Belfort.**

Au centre d'un couloir bien connu, la "Trouée de BELFORT", VALDOIE se situe à 4°25 de longitude Est et à 47°33 de latitude Nord. Située proche de Belfort, Valdoie est une ville particulièrement traversée par les personnes se rendant travaillé à Belfort ou aux alentours.

Depuis ces dernières années, la ville connaît une extension du parc de logement et dispose d'un taux d'équipement en logements sociaux.

En 2010, la commune de Valdoie a engagé, en interne, une étude de besoins et un diagnostic partagé de l'offre d'accueil de la petite enfance sur son territoire.

L'objectif était de mieux connaître les besoins, de sorte à dimensionner au mieux l'équipement et apporter à la population les services adaptés. Ont été associés à cette démarche les partenaires de la petite enfance du territoire : assistantes maternelles agréées, parents et futurs parents intéressés par le projet, les responsables des structures d'accueil existantes (Crèche Familiale de Valdoie et Halte-Garderie de Valdoie), les partenaires financiers (Conseil Général du Territoire de Belfort, Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort).

Le bilan de la situation locale, l'analyse des données qualitatives et quantitatives, l'étude des besoins, la mise en commun des éléments recensés lors des réunions ont permis de dessiner le projet de développement des modes de garde de la petite enfance sur le territoire de la commune, et de le situer dans une démarche globale de développement.

L'étude des besoins et le conseil pris auprès des partenaires de la petite enfance ont permis de dimensionner l'accueil collectif à 28 places. Le choix du site s'est porté sur l'emplacement actuel de la Crèche Familiale afin de profiter du magnifique parc existant. Ce choix permettait de positionner l'équipement au plus près des besoins de la population, tant en terme de domicile que de travail.

Compte tenu de ces données, il est nécessaire de répondre aux besoins de la population. Le multi-accueil, complété par les services de la Halte-Garderie et de la Crèche Familiale, devrait satisfaire au mieux la demande.

Ces modes d'accueils sont le prolongement d'un projet, l'approfondissement et le développement de ce projet mis en œuvre par une équipe de professionnels travaillant en complémentarité et garantissant la qualité des services.

CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT :

Structure : milieu urbain.

Commune : Valdoie (environ 5000 habitants).

Le multi-accueil :

Nombre de parents recherchent une alternative à la halte-garderie et/ou à la crèche familiale et aux assistantes maternelles, pour diverses raisons :

- le nombre de places limité à la crèche familiale et à la halte-garderie.
- la difficulté parfois de trouver une assistante maternelle indépendante disponible.
- le désir de confier son (ses) enfant(s) à une collectivité.
- etc.

Le multi-accueil :

- répond à une demande croissante des jeunes parents : la garde continue de 5 jours par semaine.
- permet le maintien de l'accueil occasionnel et de l'accueil familial.

Adapter l'offre de mode d'accueil à la demande des jeunes parents tout en maintenant les modes existants, valoriser et renforcer leurs complémentarités, telles sont les ambitions de la municipalité de Valdoie.

Le projet social :

Les élus sont soucieux de la qualité du service à apporter aux usagers. Le service encourage l'éveil de l'enfant, garde le souci de son bien-être, respecte son rythme de vie, veille à sa santé et à sa sécurité.

Le service sera favorable à l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap, ou l'accueil d'urgence. En effet, l'accueil et l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection de longue durée, de maladie chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière peut être organisé, sous réserve de l'avis du médecin référent de la structure et des possibilités du service, avec la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé. Pour une prise en charge cohérente et pour offrir une réponse adaptée aux besoins de l'enfant, un entretien avec la famille et le médecin traitant doit avoir lieu au préalable pour définir les conditions d'accueil et en lister les modalités. Les locaux, de plain-pied, facilitent l'accès à un enfant en fauteuil. Le responsable est habilité à prodiguer des soins.

La commune a mis l'accent sur l'accueil d'enfants différents, l'accueil d'urgence et l'accueil d'enfants dont les parents sont en recherche d'emploi. Des places leurs sont donc réservées.

Dans le cadre de la réglementation (article L 214-2 et L 214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles), une priorité est donnée aux familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle bénéficiant de minimas sociaux, pour leur permettre d'accéder à un emploi ou de le créer, ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Modalité d'accueil :

1/ Capacité d'accueil :

Le multi-accueil collectif, d'une capacité d'accueil de 28 places (18 pour l'accueil régulier et 10 pour l'accueil occasionnel), permet de répondre aux besoins exprimés par les habitants de la Commune de Valdoie et secondairement aux habitants extérieurs. En effet, de nombreuses demandes sont adressées à la mairie. La Commune souhaite développer ce service de façon raisonnée et équitable. La qualité du service sera garantie pour l'ensemble des places par un encadrement de professionnels. Un directeur, puériculteur diplômé d'état ou infirmier diplômé d'état, un éducateur de jeunes enfants ainsi qu'un médecin attaché au service, veilleront au bien-être des enfants. C'est un regard professionnel qui soutient les auxiliaires de puériculture et les CAP petite enfance dans l'accomplissement de leurs missions.

Le directeur de la structure d'accueil est garant de son bon fonctionnement et de la sécurité des enfants accueillis. En dehors de ses périodes de congés ou de maladie, le directeur est responsable de ce qui se passe dans son établissement, pendant toute la durée d'ouverture, même en son absence. Il lui appartient d'organiser la vie de la structure et de prévoir en toutes circonstances, que les quotas règlementaires en personnel sont bien respectés. Le directeur est joignable sur son téléphone portable professionnel.

La direction du Multi-accueil est assurée par une Directrice titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmière : Madame Florence KOEL.

Considérant d'une part l'amplitude d'ouverture de la structure, dépassant le temps de travail de la directrice,

Considérant d'autre part la nécessité d'assurer cette fonction de direction durant toute la période,

Il convient d'organiser la délégation des responsabilités en l'absence de la Directrice. La Directrice est accompagnée dans ses missions par une E.J.E. en la personne de Sophie BAURAND. Cette dernière assurera pour la directrice les missions et tâches suivantes :

Mission 1 : Gérer l'équipement et optimiser les ressources : assurer les prévisions d'achats nécessaires pour la structure, se charger des commandes de repas, gestions des stocks.

Mission 2 : Accompagner dans le cadre du projet d'établissement les enfants et leurs familles dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de bien-être.

Mission 3 : Animer et encadrer l'équipe pluridisciplinaire du Multi accueil et assurer le respect du planning du personnel durant l'absence de la directrice.

Elle représentera enfin la structure sur certaines réunions avec l'accord de la directrice.

Elle tient informée la Directrice des événements survenus pendant son absence en temps réel.

En cas de besoin, Madame Claire PHEULPIN assure ce rôle, sous délégation de la directrice.

La mise en place du multi-accueil donne des missions différentes au personnel : en plus de la prise en charge des enfants qui lui sont confiés, chaque agent aura un rôle d'accompagnement des familles. Pour cela il est nécessaire que chaque agent puisse entretenir et développer ses compétences professionnelles.

Tous les agents employés par le multi-accueil de Valdoie peuvent bénéficier d'une formation continue via le CNFPT ou autre organisme suivant l'accord préalable du Président du C.C.A.S

Tout le personnel participe à l'élaboration des projets d'établissement et celui-ci doit faire l'objet d'une réactualisation régulière.

Il faut aussi respecter les compétences de chacun en respectant ses limites : séparation des différentes tâches en fonction des possibilités de chaque agent.

Une collaboration efficace avec les services de la CAF et de la PMI améliore la qualité du service.

Une collaboration avec les services sociaux de la ville et des différentes collectivités permet de répondre aux besoins des familles en difficulté et de mieux les accompagner.

Les actions passerelles permettent de préparer l'enfant lors d'un changement d'établissement (autre structure d'accueil ou école), ceci entre dans le cadre du respect de l'enfant et de la qualité de l'accueil.

Les missions des lieux d'accueil de la petite enfance ont évolué. Elles répondent aux besoins des enfants et ont un rôle de soutien à la parentalité. Leur action s'inscrit dans des notions de coéducation, de lutte contre les exclusions sociales, de bientraitance et de prévention.

Tous les lieux d'accueil participent à la prévention :

- des troubles individuels de l'enfant.
- des dysfonctionnements relationnels entre parents et enfants : c'est l'accompagnement à la parentalité.
- des difficultés de santé.
- des exclusions.

2/ Caractéristiques fonctionnelles :

Destiné à l'accueil des enfants de moins de 4 ans, le multi-accueil est réservé prioritairement aux familles de Valdoie puis aux familles extérieures en fonction des places restant disponibles. Les familles s'engagent à respecter le contrat d'accueil et le règlement de fonctionnement.

3/ Les locaux :

La Commune de Valdoie a acheté à la Caisse d'Allocations Familiales un local situé dans un parc magnifique. Situé au rez-de-chaussée, un espace de 128m² a été aménagé pour accueillir d'abord la Crèche Familiale puis la Halte-Garderie en juin 2000. Cette structure est située au cœur de la ville, à proximité de l'école maternelle du Centre et du Centre de Loisirs, au 7 rue Emile Zola. Elle bénéficie d'un parc agrémenté de jeux pour les petits depuis juin 2002.

La commune a choisi de construire son multi accueil au sein de ce parc afin de conserver cette chance d'extérieur vert et sécurisé. A l'ouverture du multi accueil le 2 février 2014, le local de la Crèche familiale a été fermé.

4/ Information et participation des familles :

Le premier lien des parents avec le multi-accueil s'effectue avec le directeur. Ensuite, ce lien s'étend à l'Educateur de jeunes enfants et à toute l'équipe encadrante du multi-accueil, ainsi qu'aux autres parents et enfants à l'occasion de rencontres organisées à leurs demandes ou par le service, mais également lors de fêtes auxquelles les parents peuvent s'associer activement.

Par famille, entendons : parents, grands-parents, amis....

Sous certaines conditions bien déterminées par l'équipe professionnelle, la famille doit participer à la vie de la structure :

- ✓ les arrivées et départs sont des moments importants de la journée avec la séparation et les retrouvailles. Ces deux temps forts sont à privilégier et les familles sont invitées à y participer : prendre le temps de la séparation, changer l'enfant si nécessaire, donner le biberon, prendre un petit moment pour discuter avant de partir
- ✓ fêtes et anniversaires : chacun peut s'investir pour l'élaboration de ces événements.
- ✓ réunion d'information où différents thèmes seront abordés : alimentation, propreté, sécurité...

L'accueil sera privilégié avec écoute des parents et conseils si besoin.

Le personnel se doit de respecter la confidentialité de ce qui lui a été confié.

Les parents sont informés de la vie et de l'évolution du multi-accueil par le biais de l'équipe encadrante, par courrier, ou au cours d'une réunion suivant le cas. Des réunions à thème pourront être proposées suivant le choix des familles, dans des créneaux convenant au plus grand nombre.

Les parents peuvent contacter ou rencontrer le directeur ou son adjoint en cas de besoin.

Premiers partenaires de la structure, ils seront conviés ponctuellement à :

- participer aux sorties.
- animer des ateliers selon leurs affinités (chants, musique histoire).
- participer aux fêtes conviviales (Noël, pique-nique en fin d'année scolaire.).
- créer des décorations pour la structure.

Ces actions en direction des familles ont pour objectifs :

- Favoriser l'implication des parents à la vie de la structure.
- Permettre de nouvelles relations parents/enfants dans un contexte différent.
- Faciliter les échanges avec les professionnels.
- Favoriser les rencontres et les échanges entre parents.